



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) **

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08 / 10 / 2024

Dossier complet le : 07 / 11 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-8208

### 1 Intitulé du projet

Ouverture d'un site de valorisation de déchets métalliques (collecte, transit, tri, regroupement, préparation, traitement) avant mise en filières de recyclage par la société DECONS ATLANTIQUE sur un terrain du Parc d'Activités Vendée Atlantique sur la commune de Saint Jean de Beugné (85).

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

DECONS ATLANTIQUE

Raison sociale

DECONS ATLANTIQUE

N° SIRET

8 3 2 2 2 2 5 1 7 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

JEANNE

Prénom(s)

EMMANUEL

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. a) Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	Rubriques ICPE : à Autorisation : 2791 A (cisaille) pour 500 t/j, 2718 A (batteries HS) pour 40 t, à Enregistrement : 2710.2 E (petits apporteurs ferraille et métaux) pour 800 m3, 2711 E (DEEE) pour 600 m3, 2713 (déchets métalliques) pour 3450 m2, à déclaration : 2710.1 DC (batteries usagées) pour <7 t

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il est envisagé la création d'un nouveau site destiné à la collecte, au transit, tri, regroupement, préparation, traitement de déchets métalliques avant mise en filières de recyclage. Pour cela le site doit faire l'objet d'un aménagement complet, ayant précédemment été utilisé pour de la grande culture céréalière.

Il sera entièrement clôturé, 3 portails d'entrée/sortie seront créés sur la voie de desserte du site. 3 bâtiments seront érigés, le premier de 1600 m<sup>2</sup> avec 8 m de hauteur au faîtage destiné aux bureaux, locaux sociaux et entreposage de chutes de métaux, le second de 1000 m<sup>2</sup> de 16 m de hauteur au faîtage voué aux entreposages, regroupements de batteries usagées et métaux, le 3ième de 800 m<sup>2</sup> d'une hauteur de 12,8 m au faîtage servira d'atelier mécanique et stockage pièces détachées pour les équipements de transports et de traitement des déchets.

Les zones extérieures de dépôt, manutention, traitement des déchets seront revêtus au sol d'un dallage béton. Les eaux pluviales de ruissellement seront dirigées sur un bassin de rétention puis une station de traitement avant rejet sur le réseau collectif extérieur du parc d'activités. Les eaux de pluies de toitures seront dirigées sur des bassins d'infiltration. Une bande végétalisée sera présente sur toute la périphérie du site. Elle viendra en complément de celles déjà existantes en bordures extérieures.

#### 4.2 Objectifs du projet

Proposer un service, répondre aux besoins de collecte, tri, transit, regroupement de déchets métalliques des ménages, des entreprises et collectivités du secteur.

Améliorer la part valorisable des déchets sur le département et la région, optimiser les coûts de transports des déchets vers leurs filières de recyclage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La création du centre de transit nécessitera un reprofilage du terrain actuel, sa surface avoisine les 4,2 ha.

Après terrassements, les travaux consisteront en :

- la construction de 3 bâtiments, le premier de 1600m<sup>2</sup> (bureaux administratif, locaux sociaux, stockage métaux), le second de 1000m<sup>2</sup> (stockage métaux et batteries usagées) et le troisième de 800m<sup>2</sup> (atelier mécanique et stockage pièces de rechange pour les équipements de transports et traitement des déchets);

- la réalisation de voiries, parking, zones de stockage, traitement, tri des déchets en vrac en extérieur revêtue au sol de dalles de béton ;

- la réalisation de box extérieurs en méga-blocs en béton pour le transit/regroupement de DEEE et déchets métalliques ;

- la mise en place d'équipements de manutention et de traitement des déchets tels que portique sur rail, presse cisaille et crible ;

- la réalisation d'une collecte, d'un bassin de rétention et d'une station de traitement des eaux pluviales de ruissellements des aires extérieures ;

- la réalisation de bassins d'infiltration des eaux pluviales de toitures;

- la réalisation d'espace vert en périphérie du site,

- la mise en place d'équipements de sécurité incendie : caméras de surveillance, robinet et lances incendie, réserves souples avec raccords pour les pompiers

- la mise en place de pont-basculés pour le pesage des matières entrantes et sortantes.

Durée des travaux estimé à 12-18mois, les travaux de terrassement dureront 3-6 mois, ils se feront hors période de nidification de l'avifaune et d'activités des mammifères (mi mars à mi aout) à savoir de début septembre 2025 à fin février 2026.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les déchets seront apportés sur le site soit par des petits apporteurs (particuliers, artisans du bâtiment) sur une petite zone dédiée (environ 4000m<sup>2</sup>) au nord-est du site, soit par des gros apporteurs (véhicules PL du groupe Decons ou autres gros fournisseurs) sur la plus grande zone du site, interdite au public. L'origine géographique des déchets collectés sera le département de la Vendée (85) et les départements proches tels que le 16, 17, 79,44, 49, 86. Les activités se feront telles que cela figure sur le plan d'ensemble du projet du site joint en annexe 5. La zone de dépôt (déchetterie) sera ouverte en journée uniquement de 8 h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 12h. La zone de traitement presse cisaille sera ouverte de 7h-19h du lundi au vendredi.

Les déchets collectés feront l'objet soit uniquement d'un tri et regroupement par classe pour certains déchets métalliques et DEEE soit d'un traitement par découpage au moyen d'une presse cisaille fixe électrique de 1200 t de pression placée au sud-est du site. Les différentes matières seront ensuite expédiées en filières de recyclage.

Les seuls déchets dangereux collectés sur le site seront les batteries usagées automobiles au plomb, elles ne feront l'objet que d'un regroupement sur site avant expédition en filières de recyclage. Leur stockage se fera à l'abri dans des bacs étanches spéciaux et résistant aux acides. Les stocks de vrac extérieurs prenant le plus d'espace sur le site (environ les 2/3) seront les matières à traiter et traitées par la presse cisaille. Leur hauteur sera d'en moyenne 6m au maximum 10m au sommet de la pile. il s'agit de déchets métalliques de grandes tailles, lourds, de bonnes qualité et non dangereux. Ces opérations visent à réduire le volume de déchets et ainsi optimiser les expéditions en filières de recyclage. Une soixantaine de véhicules par jour transiteront sur le site pour les apports et les expéditions. Le site sera entièrement revêtu au sol d'aires étanches, type dallage béton, raccordées à un bassin de rétention/ confinement puis un dispositif d'épuration des eaux de ruissellement par décanteur séparateur d'hydrocarbures. En cas cessation d'activité le site sera remis en état selon son état de pollution et usage futur. Son démantèlement sera donc conditionné à son état de pollution et de l'usage futur qu'il sera fait du site.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation au titre de la législation sur les ICPE. Le dossier ICPE portera également la déclaration IOTA pour la rubrique 2.1.5.0.

Les aménagements feront également l'objet d'une demande de permis de construire, lequel sera déposé en mairie de Saint Jean de Beugné de façon concomitante au dossier d'autorisation ICPE.

La commune est couverte par le PLUI de Sud Vendée Littoral approuvé le 16 décembre 2021.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface des parcelles cadastrales concernées - Surface clôturée	41800m <sup>2</sup>
Surface d'emprises des 3 bâtiments	3400m <sup>2</sup>
Surface des espace verts	4465m <sup>2</sup>
Surface d'exploitation (voirie, parking, zones de stockages) extérieure	33 935m <sup>2</sup>
Capacité de traitement de la presse cisaille	500 t/j

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche est de type 2 (identifiant 520016286). Il s'agit de la plaine calcaire du Sud Vendéen située à 690 m au Sud du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le marais Poitevin est classé comme étant un Parc Naturel Régional et se situe à 3.5km au Sud Sud-Est du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) concernant les infrastructures routières de l'état est en cours d'élaboration (4ième échéance 2024-2029) sur le département de la Vendée. Les routes D137 à 380 m au Nord-ouest et A83 à 700m au Nord-Est sont les infrastructures de transports qui émettent des nuisances sonores. Le site est néanmoins hors zones de servitude de bruit liées à ces infrastructure routières.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont le Manoir de la Petite Coudraie (AC1) à 1.7 km au Nord du site et le Logis du Petit Magny (AC1) sur la commune de Sainte-Hermine à 2,4 km au Nord du site. Les communes de Sainte-Gemme-La-Plaine, Saint-Aubin-La-Plaine et Sainte-Hermine sont présentes dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA). Site ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie selon la DRAC.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRN ni de PPRT établis sur la commune
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas d'industrie sur le site auparavant - terres de cultures
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site est placé dans la zone de répartition des eaux (ZRE) du bassin du Marais Poitevin
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Premier captage AEP à 8,6 km au Sud-Ouest
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Zones NATURA 2000 les plus proches du site sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Marais Poitevin classé au titre de la Directive OISEAUX (FR5200659) et HABITATS (FR5200659) à 4.7 km au Sud du site ;</li> <li>• La Plaine calcaire de Sud Vendée (FR5200659) classé au titre de la Directive OISEAUX à 700 m au Sud du site.</li> </ul>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De l'eau issue du réseau public d'eau potable (AEP) uniquement, utilisée pour les besoins sanitaires, le nettoyage occasionnel des sols et véhicules et besoin incendie (RIA, réserve d'eau) Aucun forage d'eau souterraine n'est projeté.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de forage d'eau souterraine projeté ni d'ouvrages souterrains
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est placé en zone d'activités, il est desservi par le réseau d'eau AEP public, qui sera utilisée pour les besoins sanitaires essentiellement et occasionnellement pour le nettoyage des sols et véhicules et l'alimentation des RIA et réserve souple incendie. Les eaux usées sanitaires seront collectées sur le réseau collectif public extérieur puis dirigées et traitées dans la station d'épuration collective.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori non, car terrain placé au sein du parc d'activités Vendée Atlantique. Il s'agissait précédemment d'un vaste terrain agricole, utilisé pour de la grande culture céréalière, néanmoins possiblement fréquenté par l'avifaune (oiseaux) et petits mammifères (hérisson, lapin). Le site n'empiètera pas sur les bandes végétalisées trames vertes (arbres et arbustes) situées en bordures Nord et Est du site. Les travaux de terrassement se feront donc hors période d'activités des cycles biologiques (mi mars à mi aout).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plaine calcaire de Sud Vendée (FR5200659) classée Directive OISEAUX est située à 700 m au Sud du site. Les activités du site n'auront pas d'incidence sur cette zone classée compte tenu de la distance d'éloignement, de l'absence de rejet direct et/ou en amont de cette zone classée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités s'installent sur un terrain agricole de grandes cultures céréalières néanmoins il a été intégré au parc d'activités Vendée Atlantique (Vendéopole) et classé en zone UEp (zone urbaine à usage industriels, commerciaux et artisanaux) au PLU Intercommunal, il est donc voués aux activités économiques. On ne recense aucun espace naturel ou forestier sur le site.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRT sur la commune de SAINT JEAN DE BEUGNE et les communes limitrophes. ICPE soumises à autorisation ou/et enregistrement à plus de 140m à l'est du site. Il s'agit de la société ARRIVE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sismicité modéré 3/5 Alea retrait gonflement des argiles, exposition moyenne 2/3. Pas de PPRN établi sur la commune. Pas de risques d'inondation du terrain. pas de mouvement de terrain ou de cavité sur le site
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Émission diffuse de poussières et gaz inhérents aux véhicules de transports. Pas de rejet atmosphérique canalisé du fait des activités. Rejets eaux usées sanitaires dans STEP collective.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait des apports et des expéditions quotidiennes des déchets inhérents aux activités développées sur le site. Environ 40 véhicules par jour de type type PL 20 véhicules par jour de type VL et utilitaire légers
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lié au trafic des véhicules entrants et sortants, aux chocs des déchets métalliques, au fonctionnement des engins de manutentions, de la presse-cisaille, du portique de transport, de la grue et du crible.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lié au fonctionnement des entreprises voisines du parc d'activités, du trafic sur les axes routiers D137 (370m) et A83 (700m)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de déchet putrescible admis sur le site
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui potentiellement du fait du fonctionnement de la presse-cisaille et du déchargement des déchets métalliques sur le sol bétonné mais faible néanmoins et limité à l'emprise du site.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage du site en extérieur uniquement en période hivernale. Extinction des lumières la nuit lorsque le site est fermé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage du site en extérieur pas les sociétés voisines au Nord et à l'Est et éclairage public le long de la voie de desserte du site.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eaux pluviales (temporaire) de ruissellement des aires étanches extérieures, collectées sur bassin de rétention puis traitées par décanteur séparateur hydrocarbures puis filtre minéral.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront ensuite rejetées sur le réseau public extérieur de la zone d'activité lequel se déverse sur un bassin d'infiltration collectif situé à une trentaine de mètres au sud-ouest.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées sanitaires du personnel (8 équivalent Habitant 0,480kg/j de DBO5) évacuées sur réseau puis la station d'épuration collective du VENDEOPOLE SAINTE HERMINE cap.3200EH 193kg/j DBO5. EP issues des toitures (eaux propres) dans des bassins d'infiltration. Rejets d'eaux pluviales de ruissellement issues des voiries, parkings, zones de transit des déchets potentiellement souillées traitées par décanteur séparateur et filtre mineral puis réseau extérieur puis bassin d'infiltration de la ZA d'eaux résiduelles industrielles produites.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets ménagers du fait du personnel et activité de bureaux, production de déchets liquides usagés du fait de l'entretien des véhicules du site (atelier mécanique). Production de boues et d'hydrocarbures du fait de la présence d'un décanteur séparateur d'hydrocarbures. Site de collecte, regroupement, tri et stockage de déchets métalliques non dangereux et batteries usagées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de monument historique dans un rayon de 500 m. Il n'y a pas de site archéologiques sur le territoire de Saint-Jean-De-Beugné. Le site n'est pas placé en zone de présomption de prescriptions archéologiques (ZPPA), site non visé selon la DRAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bien que le site fut précédemment exploité par de la grande culture, il a été classé dans une zone urbaine à usages industriels, commerciaux et artisanaux (selon le PLUi) - Vendéopole

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Pas d'ICPE avoisinant le site à moins de 100m.

Néanmoins un projet routier de desserte de Luçon au sud-ouest depuis l'A83 au nord-ouest du site est en cours (enquête publique 15/04/2024 au 15/05/2024) , il vise à aménager la route RD137 en créant une 2x2 voie. Cette voie routière passera à environ 230m à l'Ouest du site, elle s'intercalera donc entre le site et le bourg de Saint Jean de Beugné.

Les cumuls se feront potentiellement au niveau des émission sonores, le site sera néanmoins à plus de 200m de cette future voie routière. Un merlon antibruit de 4 m de hauteur sur 395 m de long est envisagé côté Ouest de la voie routière au droit des habitations du bourg.

Un merlon sera également présent autour du site concerné ainsi qu'un mur antibruit côté sud de la presse cisaille.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En fonctionnement normal :

Protection des sols, sous sols et nappes d'eaux souterraines via une dalle de béton au droit de toutes les aires de gestion de tous les types de déchets collectés. vérification de l'état de façon quotidienne.

Les eaux pluviales de ruissellement seront donc collectées sur un bassin de rétention puis épurées au moyen d'un décanteur séparateur d'hydrocarbures et un filtre. Auto-surveillance du rejet par prélèvements d'eaux 1 fois par an.

Émission de bruit : zone placée au sein d'un parc d'activités éloigné des zones d'habitats collectifs, premières habitations à plus de 400m de la zone d'exploitation, mise en place d'un mur anti bruit au sud de la presse cisaille, merlon, surveillance via des mesures de bruits dans les 6 mois suivants le début d'exploitation puis tous les 3 ans.

Conservation d'espaces verts en bordure du site. Site peu visible des voies routières proches. Aménagement paysagé soigné du site, bâtiments sobres placés côté Ouest pour masquer les stockages au centre et à l'Est.

Les équipements en projet destinés à réduire les effets négatifs des activités sont portés sur le plan d'ensemble du site en annexe 5. Les déchets produits sur le site seront expédiés dans des filières autorisées.

En fonctionnement dégradé (accident)

En cas d'incendie, confinements des flux thermiques au sein du site, confinement des eaux d'extinction au sein d'un bassin de rétention, présence d'extincteurs, présence de citernes souples incendie.

En cas de déversement, présence d'aires de travail étanches, présence de produits absorbants, site pouvant être mis en rétention, par fermeture d'une vanne en sortie du bassin des eaux pluviales ou arrêt des pompes de vidange

Le dossier de demande d'autorisation ICPE comprendra l'ensemble des informations nécessaires à la bonne compréhension du projet y compris les mesures prises en faveur de la protection de l'environnement et de la maîtrise des risques envers les tiers.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Le site est situé au sein d'un vaste parc d'activités économiques (Vendéopole), qui a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et un dossier loi sur l'eau par le syndicat mixte du Parc Vendée Atlantique. L'état initial du site est favorable, environnement peu sensible, aucune habitation aux abords du site, les premières sont à plus de 400 m au Sud-Ouest des limites du site. Le rejet des EP de ruissellement se fera après dispositifs de rétention et traitement et fera l'objet de mesures de contrôles annuelles. Un merlon végétalisé périphérique réduira l'impact visuel et sonore des activités. Les effluents sanitaires seront rejetées sur la station d'épuration collective du Vendéopole qui dispose de bonne performance épuratoire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

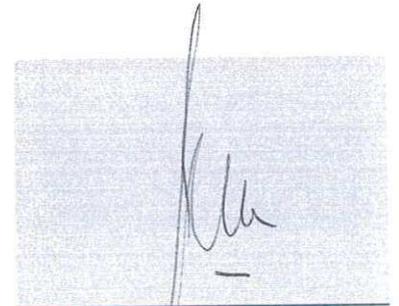
Nom JEANNE

Prénom Emmanuel

Qualité du signataire Président

À PIAN MEDOC

Fait le 05/11/2024



Signature du (des) demandeur(s)